

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3072

21 décembre 2012

### SOMMAIRE

Aradco Holdings, S.à r.l. ....	147415	Metroinvest Wolkenbügel S.à r.l. ....	147413
Belgacom Development S.A. ....	147422	Mica S.A. ....	147414
CalEast Holdings 3 S.à r.l. ....	147447	Mitotech S.A. ....	147454
CFT Consultancy S.A. ....	147410	Nado S.à r.l. ....	147415
Cibao S.A. ....	147449	OAK Global S.A. ....	147414
Contere ....	147417	Partner ....	147415
Corbis S.A. ....	147418	Partner ....	147416
Delight Industrial Holdings S.à r.l. ....	147420	Partner ....	147415
Echezeaux Investissements S.A. ....	147412	Paytec Industries S.à r.l. ....	147452
Editions Duluxe Montana S.à r.l. ....	147450	Rafco S. à r.l. ....	147410
EPR S.A. ....	147438	Renaco S.à r.l. ....	147416
Espace Media S.à r.l. ....	147411	Reybier Développement S.A. ....	147416
Eurasia Beverages S.à r.l. ....	147421	Rijbewijsgarant Nederland S.à r.l. ....	147416
F. A. Arits & Cie ....	147410	Rosa Investment S.A. ....	147413
Firetec S.à r.l. ....	147411	Rova Luxembourg S.à r.l. ....	147419
Frabel Holding S.A. - SPF ....	147421	RTL 9 S.A. ....	147418
General Investment Projects S.A. ....	147456	RTL 9 S.A. et Cie S.E.C.S. ....	147417
LG Management 1 & Cie ....	147410	RTL 9 S.A. et Cie S.E.C.S. ....	147417
Lingua Franca S.à r.l. ....	147451	RTL Shopping S.A. et Cie S.E.C.S. ....	147414
LNC International S.A. ....	147410	RTL Shopping S.A. et Cie S.E.C.S. ....	147418
Logi S.à r.l. ....	147411	Sarucci ....	147419
Lux-B S.A. ....	147411	Soft S.A. ....	147421
Luxco Investment S.A. ....	147422	The Prince Company ....	147420
Metroinvest Dominion S.à r.l. ....	147412	Thesus Media & Creation S.A. ....	147420
METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à r.l. ....	147413	Toku Corporation ....	147456
Metroinvest Moorgate S.à r.l. ....	147412	Treveri Holdings S.à r.l. ....	147419
		Willow Investment S.à r.l. ....	147447

**CFT Consultancy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 153.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150845/10.

(120199124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**LG Management 1 & Cie, Société en Commandite simple,****(anc. F. A. Arits & Cie).**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 138.719.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 6 novembre 2012*

*Résolution*

L'Assemblée Générale des associés décide d'accepter le transfert de la part sociale de l'associé-commanditaire Adriaan Wisse à l'autre associé-commanditaire Madame Mireille Arits.

Après cette résolution Madame Mireille Arits, associée commanditaire, devient la seule associée commanditaire et détient maintenant 10.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social;

Signature.

Référence de publication: 2012151081/15.

(120199160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**LNC International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 110.905.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 15 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme LNC INTERNATIONAL S.A., dont le siège social au 67 rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg a été dénoncé en date du 10 juillet 2009, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B.110905.

Pour extrait conforme  
Me Nathalie OLLAGNIER  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012151086/14.

(120199218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Rafco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8087 Bertrange, 10, rue du Pont.  
R.C.S. Luxembourg B 101.456.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012*

L'associé unique de la société à responsabilité limitée RAFCO SARL, susvisée, a pris la résolution suivante:  
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de RAFCO SARL à l'adresse suivante:

10, rue du Pont  
L-8087 Bertrange

Ce transfert de siège prend effet immédiatement.

Bertrange, le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Référence de publication: 2012151210/15.

(120199051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Logi S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8087 Bertrange, 10A, rue du Pont.  
R.C.S. Luxembourg B 152.286.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012*

L'associé unique de la société à responsabilité limitée LOGI SARL, susvisée, a pris, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012, la décision suivante:

**TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

L'associé unique décide de transférer le siège social de LOGI SARL à l'adresse suivante:

10A, rue du Pont

L-8087 Bertrange

Ce transfert de siège prend effet immédiatement.

Bertrange, le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

*L'associé unique*

Référence de publication: 2012151090/17.

(120199061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Lux-B S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 121.591.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement commercial VI no 1259/12 du 25 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de la société LUX-B S.A., ayant eu son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 16 novembre 2012.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Laurent BIZZOTTO

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012151104/19.

(120199151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Espace Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.297.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150915/9.

(120199019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Firetec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5691 Ellange, 38, Z.A.E. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 64.153.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150941/9.

(120199098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Metroinvest Dominion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 11.006.666,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 158.216.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 19 novembre 2012*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Eric LECHAT en qualité de Gérant classe B de la Société et ce avec effet au 13 novembre 2012;

- de nommer:

\* Monsieur Jean-Michel CLINQUART, né le 20 novembre 1980 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant classe B de la Société et ce avec effet au 13 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Sharon CALLAHAN

Gérant classe B

Référence de publication: 2012151108/19.

(120199161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Metroinvest Moorgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: GBP 17.573.600,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.003.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 19 novembre 2012*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Eric LECHAT en qualité de gérant classe B de la Société et ce avec effet au 13 novembre 2012;

- de nommer:

\* Monsieur Jean-Michel CLINQUART, né le 20 novembre 1980 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de gérant classe B de la Société et ce avec effet au 13 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Sharon CALLAHAN

Gérant classe B

Référence de publication: 2012151109/19.

(120199122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Echezeaux Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 162.643.

—  
*Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 21/11/2011*

- Nomination de Five Arrows Managers, une société par actions simplifiée ayant son adresse au 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris, France et enregistrée au registre du commerce de Paris sous le numéro 509 679 189, représentée par Mr. Emmanuel Paul ROTH, ayant son adresse au 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris, France, en tant qu'Administrateur jusqu'à l'assemblée générale de 2017;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Echezeaux Investissements S.A.*

Antoine Clauzel

Administrateur

Référence de publication: 2012150896/16.

(120199024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Metroinvest Wolkenbügel S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 9.012.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.926.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 19 novembre 2012*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Eric LECHAT en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 13 novembre 2012;

- de nommer:

\* Monsieur Jean-Michel CLINQUART, né le 20 novembre 1980 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 13 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Sharon CALLAHAN

*Gérant de classe B*

Référence de publication: 2012151110/19.

(120199104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 83.928.801,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.984.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 19 novembre 2012*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Eric LECHAT en qualité de Gérant B de la Société et ce avec effet au 13 novembre 2012;

- de nommer:

\* Monsieur Jean-Michel CLINQUART, né le 20 novembre 1980 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société et ce avec effet au 13 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Sharon CALLAHAN

*Gérant B*

Référence de publication: 2012151124/19.

(120199134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Rosa Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.336.

—  
*Extrait procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 19 novembre 2012*

Il résulte dudit procès-verbal que:

la démission de Monsieur Nicola GIANOLI de son poste d'administrateur de la société a été acceptée.

Monsieur Romain WAGNER né le 26 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

*Pour la société*

*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2012151221/16.

(120199056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Mica S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 102.302.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement commercial VI no 1260/12 du 25 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de la société MICA S.A., ayant eu son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 16 novembre 2012.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Laurent BIZZOTTO

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012151125/19.

(120199155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**OAK Global S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 120.695.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement commercial VI no 1261/12 du 25 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de la société OAK GLOBAL S.A., ayant eu son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 16 novembre 2012.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Laurent BIZZOTTO

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012151154/19.

(120199157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**RTL Shopping S.A. et Cie S.E.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 58.906.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 novembre 2012.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012151224/16.

(120199201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Nado S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8087 Bertrange, 10, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 151.068.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012*

L'associée unique de la société à responsabilité limitée NADO SARL, susvisée, a pris, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012, la décision suivante:

**TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

L'associée unique décide de transférer le siège social de NADO SARL à l'adresse suivante:

10, rue du Pont

L-8087 Bertrange

Ce transfert de siège prend effet immédiatement.

Bertrange, le 1<sup>er</sup> octobre 2012.*L'associée unique*

Référence de publication: 2012151140/17.

(120199033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Aradco Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 119.272.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement commercial VI no 1258/12 du 25 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de la société ARADCO HOLDINGS S.A., ayant eu son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 16 novembre 2012.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Laurent BIZZOTTO

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012150747/19.

(120199152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Partner, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Goldbierchen.

R.C.S. Luxembourg B 136.381.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151178/9.

(120199096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Partner, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Goldbierchen.

R.C.S. Luxembourg B 136.381.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151179/9.

(120199097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Rijbewijsgarant Nederland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 121.587.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement commercial VI no 1262/12 du 25 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de la société J.F Kennedy.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 16 novembre 2012.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Laurent BIZZOTTO

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012151218/19.

(120199147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Renaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8085 Bertrange, 10, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 60.839.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012*

L'associée unique de la société à responsabilité limitée RENACO SARL, susvisée, a pris la résolution suivante:  
**TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

L'associée unique décide de transférer le siège social de RENACO SARL à l'adresse suivante:

10, rue Michel Rodange

L-8085 Bertrange

Ce transfert de siège prend effet immédiatement.

Bertrange, le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Référence de publication: 2012151215/15.

(120199041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Partner, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Goldbierchen.  
R.C.S. Luxembourg B 136.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151177/9.

(120199095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Reybie Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 62.947.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012151217/11.

(120199132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**RTL 9 S.A. et Cie S.E.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R.C.S. Luxembourg B 51.026.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 2 mai 2012 que le mandat de Ernst & Young, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, en qualité de réviseur d'entreprises agréé a été renouvelé avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012151227/17.

(120199202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**RTL 9 S.A. et Cie S.E.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R.C.S. Luxembourg B 51.026.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 novembre 2012.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012151228/16.

(120199203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Contere, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 93.880.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08/12/2011 qui s'est tenue 7, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg*

L'assemblée générale extraordinaire approuve la nomination de la s.à.r.l. PriceWaterhouseCoopers, route d'Esch 400 à L-1014 Luxembourg, comme Réviseurs d'entreprise, pour un terme d'une année, jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui approuvera les comptes de 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 29/03/2012 qui s'est tenue 7, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg*

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la sàrl PriceWaterhouseCoopers, , route d'Esch 400 à L-1014 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprise. Leurs fonctions prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extraits conformes

Luxembourg, le 12/06/2012.

Référence de publication: 2012150824/21.

(120199022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**RTL Shopping S.A. et Cie S.E.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 58.906.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 2 mai 2012 que le mandat de Ernst & Young, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, en qualité de réviseur d'entreprises agréé a été renouvelé avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 novembre 2012

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012151223/21.

(120199200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**RTL 9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 50.987.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 2 mai 2012 que le mandat de Ernst & Young, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, en qualité de réviseur d'entreprises agréé a été renouvelé avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 novembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012151225/21.

(120199199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Corbis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 79.329.

—  
Changement d'adresse de HRT Révision S.A., commissaire aux comptes

163, rue du Kiem

L-8030 Strassen

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2012152912/12.

(120201630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**Sarucci, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.  
R.C.S. Luxembourg B 32.202.

—  
*Décisions collectives prises par les associés en date du 9 novembre 2012*

L'an deux mille douze, le neuf novembre, les associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée SARUCCI, ayant son siège social à L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 32.202, ont pris la décision de notifier aux tiers les changements d'adresses suivants:

Changement d'adresse des associés actuels, à savoir:

- Monsieur Famarz KHABIRPOUR, et
  - Madame Lina AFYATPOUR-KHABIRPOUR, dénommée Madame Lina KHABIRPOUR-AFYATPOUR
- lesquels demeurent désormais à L-8288 Kehlen, 1a, rue des Jardins.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 09.11.2012.

*Les associés*

Référence de publication: 2012151250/19.

(120198958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Rova Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 147.977.

—  
Suite à la cession de parts intervenue en date du 14 novembre 2012 entre Stichting Administratiekantoor Rova Luxembourg et Georgios Papazoglou les 12.500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Stichting Administratiekantoor Rova Luxembourg, ayant son siège social au 3105, Strawinskylaan, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée sous le numéro 34354020 auprès du Registre de la Chambre de Commerce des Pays-Bas ne détient plus aucune part de la Société.

- Monsieur Georgios Papazoglou, né le 03 novembre 1956 à Athènes, Grèce, et ayant pour adresse professionnelle 61 Elgin Crescent, W11 2JU Londres, Royaume-Uni, détient 12.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2012151209/20.

(120199058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Treveri Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 143.159.

—  
EXTRAIT

Avec effet au 16 novembre 2012, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la société à responsabilité limitée Treveri Holdings S.à r.l. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143159.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2012151298/15.

(120199143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Thesus Media & Creation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 103.561.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 15 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. THESUS MEDIA & CREATION, avec son siège social à 21, Rue de la Libération, L-3510 Dudelange

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur Maître Marlène MULLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de créances avant le 6 décembre 2012 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme  
Maître Marlène MULLER  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012151312/19.

(120198975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**The Prince Company, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 110.773.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 15 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée THE PRINCE COMPANY S.à. r.L., dont le siège social à L-2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt a été dénoncé en date du 19 novembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.110773.

Pour extrait conforme  
Me Nathalie OLLAGNIER  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012151310/15.

(120199215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Delight Industrial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 161.087.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 novembre 2012:*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Jens Hoellermann, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne, avec effet au 14 août 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de Mm. Esther Raudszus, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Ms. Anne-Cécile Jourdren-Vasseur
- Mr. Jens Hoellermann
- Mr. Simon Barnes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012151377/20.

(120199100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Soft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 98.239.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire tenue le 19 novembre 2012*

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement du mandat, avec effet immédiat, de la société Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114190, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

*Pour Soft S.A.*

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2012151267/19.

(120199207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Eurasia Beverages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 127.145.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 novembre 2012:*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Jens Hoellermann, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne, avec effet au 14 août 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de Mm. Esther Raudszus, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Ms. Anne-Cécile Jourdren-Vasseur

- Mr. Jens Hoellermann

- Mr. Simon Barnes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012151379/20.

(120199085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Frabel Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 30.843.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2012156990/15.

(120207581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

**Luxco Investment S.A., Société Anonyme,  
(anc. Belgacom Development S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 122.866.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Paul Mousel, Avocat, residing professionally at 14, rue Erasme, L1468 Luxembourg,  
here represented by Ms. Camille Lartigue, Master en droit, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on 13 November 2012.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder (“the Sole Shareholder”) of BELGACOM DEVELOPMENT S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 122.866, incorporated pursuant to a notarial deed dated 22 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 227 dated 22 February 2007 (the “Company”).

The articles of incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, then takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to proceed, with immediate effect, to the change of the corporate name of the Company from “BELGACOM DEVELOPMENT S.A.” to “Luxco Investment S.A.”.

*Second resolution*

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of “Luxco Investment S.A.” (hereinafter the “Company”).”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to adopt English, in addition to French, as language of the articles of incorporation of the Company.

The Sole Shareholder resolves that in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

*Fourth resolution*

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows, by incorporation of the following text at the end of the present articles of incorporation:

“ **Art. 21. Language.** The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.”

*Fifth resolution*

In accordance with applicable law, and since the Company has a sole shareholder and its share capital is less than five hundred thousand euro (EUR 500,000), the Sole Shareholder resolves to have the possibility to have the duties of the board of directors carried out by a single director.

*Sixth resolution*

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend Article 7 and Article 11 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 7. Board of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company. In the event the Company meets the applicable legal requirements, the duties of the Board of Directors may be carried out by a single director.

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are appointed, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors appointed by the general meeting of shareholders may meet and appoint a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders”.

“ **Art. 11. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature of the single director or by the signature(s) of any other person(s) to whom the daily management of the Company, within the limits of the daily management, has been delegated or by the joint or individual signature of all persons to whom authority has been delegated by the Board of Directors, within the limits of the authority delegated.”

#### *Seventh resolution*

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to adopt the following coordinated English and French versions of the articles of incorporation:

“ **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "Luxco Investment S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account or on behalf of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose”.

**Art. 5. Share Capital.** The Company has a share capital of one hundred eighty thousand Euros (EUR 180.000,-) divided into one thousand (1.000) shares without designation of a nominal value.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6. Form of shares.** All classes of shares of the Company shall be issued in registered form only. The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate stating such inscription shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors.

Any shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. Failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

**Art. 7. Board of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company. In the event the Company meets the applicable legal requirements, the duties of the Board of Directors may be carried out by a single director.

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are appointed, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors appointed by the general meeting of shareholders may meet and appoint a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors. Notice in writing, by telegraph, telefax or e-mail containing the agenda of the meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for such urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegraph, telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two directors or by any other person duly appointed by the Board of Directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature of the single director or by the signature(s) of any other person(s) to whom the daily management of the Company, within the limits of the daily management, has been delegated or by the joint or individual signature of all persons to whom authority has been delegated by the Board of Directors, within the limits of the authority delegated.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Board of Directors shall delegate from time to time or in general the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not; or one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes on the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board of Directors may establish one or several committees composed of members of the board and / or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 13. Conflict of Interest.** In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts. Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

**Art. 14. General Meeting of Shareholders – Decisions of the sole shareholder.** The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company. When the Company has a sole shareholder, he shall exercise all the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10 %) of the subscribed share capital may, in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the third Thursday of the month of March at 3.00 p.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting. When the Company has a sole shareholder, all decisions shall also be written in minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 15. Supervision of the Company.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors who will be appointed and dismissed in accordance with the legal provisions in force. Their term of office may not exceed six (6) years.

**Art. 16. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty one of December of the same year.

**Art. 17. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10 %) of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of the law.

**Art. 18. Dissolution of the Company.** In case of the dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation.** The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 20. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 21. Language.** The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Luxco Investment S.A." (la "Société").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de cent quatre-vingt mille Euros (EUR 180.000) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Forme des actions.** Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

**Art. 7. Conseil d'Administration.** La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Dans l'hypothèse où la Société respecte les exigences légales applicables, les fonctions du Conseil d'Administration peuvent être accomplies par un seul administrateur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la seule signature de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 13. Conflit d'intérêt.** Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

**Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mars à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 15. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

**Art. 16. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel,

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 18. Dissolution de la Société.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

**Art. 19. Modifications des Statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 20. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 21. Langage.** Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.»

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges the resignation, with immediate effect, of the following directors:

- Mr. Gilbert Kerremans, residing at Ten Bos 5, 9420 Erpe-Mere, Belgium;
- Mr. Paul Mousel, residing professionally at 14 rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Luxembourg;
- Mr. Lucien Scheuren, residing at 6 rue Mathias Georges, L-8028 Strassen, Luxembourg.

#### *Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint as sole director of the Company Mr. Paul Mousel, residing professionally at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Luxembourg.

The Sole Shareholder resolves to appoint the sole director with immediate effect until the general meeting of shareholders to be held in 2018 to approve the accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2017.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated change of the corporate name, adoption of English as additional language of the present articles of incorporation and specifications regarding the minimum number of members of the board of directors followed by a new appointment of director, are estimated at two thousand Euros (EUR 2.000).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed, together with the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le treize novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul Mousel, avocat, demeurant professionnellement à 14 rue Erasme, L-2082 Luxembourg, ici représenté par Madame Camille Lartigue, Master en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 13 novembre 2012.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agit en tant qu'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de BELGACOM DEVELOPMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B122.866, constituée suivant acte notarié en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 227 du 22 février 2007 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de procéder avec effet immédiat au changement de la dénomination sociale de la Société de «BELGACOM DEVELOPMENT S.A.» en «Luxco Investment S.A.».

#### *Deuxième résolution*

Par conséquent, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'Article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Luxco Investment S.A.» (ci-après la «Société»).»

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'adopter l'anglais, en complément du français, comme langue rédactionnelle des statuts de la Société.

L'Actionnaire Unique décide qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

#### *Quatrième résolution*

Par conséquent, l'Actionnaire Unique décide de modifier les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante, par incorporation du texte ci-dessous à la fin des présents statuts :

« **Art. 21. Langage.** Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.»

#### *Cinquième résolution*

Conformément à la législation applicable, et puisque la Société a un actionnaire unique et que son capital social est inférieur à cinq cent mille euros (EUR 500,000), l'Actionnaire Unique décide de se réserver la possibilité de confier l'accomplissement des fonctions du Conseil d'Administration à un seul administrateur.

#### *Sixième résolution*

Par conséquent, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'Article 7 et l'Article 11 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante :

« **Art. 7. Conseil d'Administration.** La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Dans l'hypothèse où la Société respecte les exigences légales applicables, les fonctions du Conseil d'Administration peuvent être accomplies par un seul administrateur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.»

« **Art. 11. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la seule signature de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

#### *Septième résolution*

Par conséquent, l'Actionnaire Unique décide d'adopter les versions coordonnées anglaise et française suivantes des statuts :

“ **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "Luxco Investment S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account or on behalf of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose”.

**Art. 5. Share Capital.** The Company has a share capital of one hundred eighty thousand Euros (EUR 180.000,-) divided into one thousand (1.000) shares without designation of a nominal value.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6. Form of shares.** All classes of shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate stating such inscription shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors.

Any shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. Failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

**Art. 7. Board of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company. In the event the Company meets the applicable legal requirements, the duties of the Board of Directors may be carried out by a single director.

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are appointed, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors appointed by the general meeting of shareholders may meet and appoint a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors. Notice in writing, by telegraph, telefax or e-mail containing the agenda of the meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for such urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegraph, telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by

such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two directors or by any other person duly appointed by the Board of Directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature of the single director or by the signature(s) of any other person(s) to whom the daily management of the Company, within the limits of the daily management, has been delegated or by the joint or individual signature of all persons to whom authority has been delegated by the Board of Directors, within the limits of the authority delegated.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Board of Directors shall delegate from time to time or in general the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not; or one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board of Directors may establish one or several committees composed of members of the board and / or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 13. Conflict of Interest.** In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

**Art. 14. General Meeting of Shareholders – Decisions of the sole shareholder.** The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company. When the Company has a sole shareholder, he shall exercise all the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10 %) of the subscribed share capital may, in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the third Thursday of the month of March at 3.00 p.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting. When the Company has a sole shareholder, all decisions shall also be written in minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 15. Supervision of the Company.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors who will be appointed and dismissed in accordance with the legal provisions in force. Their term of office may not exceed six (6) years.

**Art. 16. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty one of December of the same year.

**Art. 17. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10 %) of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of the law.

**Art. 18. Dissolution of the Company.** In case of the dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation.** The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 20. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 21. Language.** The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Luxco Investment S.A." (la "Société").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de cent quatre-vingt mille Euros (EUR 180.000) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Forme des actions.** Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

**Art. 7. Conseil d'Administration.** La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Dans l'hypothèse où la Société respecte les exigences légales applicables, les fonctions du Conseil d'Administration peuvent être accomplies par un seul administrateur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la seule signature de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 13. Conflit d'intérêt.** Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au

vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

**Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mars à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 15. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

**Art. 16. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel,

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 18. Dissolution de la Société.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

**Art. 19. Modifications des Statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 20. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 21. Langage.** Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française.  
En cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.»

*Huitième résolution*

L'Actionnaire Unique prend acte de la démission avec effet immédiat des administrateurs suivants :

- Mr. Gilbert Kerremans, demeurant à Ten Bos 5, 9420 Erpe-Mere, Belgium;
- Mr. Paul Mousel, demeurant professionnellement rue Erasme, 14, L1468 Luxembourg, Luxembourg;
- Mr. Lucien Scheuren, demeurant rue Mathias Georges 6, L-8028 Strassen, Luxembourg.

*Neuvième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de nommer comme administrateur unique de la Société Mr. Paul Mousel, demeurant professionnellement 14 rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Luxembourg.

L'Actionnaire Unique décide de nommer l'administrateur unique avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2018 pour l'approbation des comptes de la Société de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2017.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent changement de dénomination, de l'adoption de l'anglais comme additionnelle langue des présents statuts et de spécifications concernant le nombre minimal de membres au conseil d'administration suivi d'une nouvelle nomination d'administrateur, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LARTIGUE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2012. LAC/2012/53871. Reçu soixante-quinze euros (€ 75.).

*Le Receveur (signé): THILL.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152840/918.

(120201681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**EPR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.775.

In the year two thousand and twelve, on the sixth of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EPR S.A., a société anonyme having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 171775 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, acting in replacement of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, on 25 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2651 of October 26, 2012 and containing its articles of association (the "Articles").

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") elects as chairman Mrs. Alexia UHL, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The chairman appoints Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as secretary.

The Meeting elects Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as scrutineer.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The Company's shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the Meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that one hundred (100) registered shares, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company are represented at this Meeting. All the Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the Meeting and that the convening requirements and formalities have been respected. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda.

The agenda of the Meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Decision to convert the current a hundred (100) shares of the Company with a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310.-) each and an aggregate value of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) into three million and hundred thousand (3,100,000) ordinary shares of the Company with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, and an aggregate value of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) (the "Ordinary Shares").

2. Decision to create a second class of shares in the Company under the denomination of mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS").

3. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand and two Euro (EUR 31,002.-), so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to sixty-two thousand and two Euro (EUR 62,002.-) by creating and issuing:

- One hundred (100) Ordinary Shares with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each and an aggregate par value of one Euro (EUR 1.-); and
- Three million one hundred thousand one hundred (3,100,100) MRPS with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each and an aggregate par value of thirty-one thousand and one Euro (EUR 31,001.-).

4. Decision to amend articles 6, 25 and 26 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

#### **Art. 6. Share Capital.**

##### 6.1 Subscribed share capital

The share capital is set at sixty-two thousand and two Euro (EUR 62,002.-) represented by (i) three million one hundred thousand one hundred (3,100,100) ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "Ordinary Shares") and (ii) three million one hundred thousand one hundred (3,100,100.-) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up.

All shares shall be issued and remain in registered form.

##### 6.2 Voting Rights

Each Ordinary Share is entitled to one vote.

The MRPS do not carry any voting rights

##### 6.3 Share premium

Ordinary Shares and MRPS can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Ordinary Shares (the "Ordinary Share Premium") shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the "Ordinary Share Premium Account". Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the MRPS (the "MRPS Premium") shall remain attached to the MRPS and shall be designated as the "MRPS Premium Account".

##### 6.4 Redemption of shares

MRPS are redeemable (partially or in full) at any time until maturity at the option of the Company (an "Early Redemption Date").

The Company shall obligatorily redeem the MRPS at the latest within 10 years after 5 November 2012 (the "Maturity Date").

Whether at the Early Redemption Date or at the Maturity Date, the MRPS shall be redeemed for an amount corresponding to the aggregate of the collective par value of the redeemed MRPS, the MRPS Premium attached to the redeemed MRPS, as well as any preferred dividend as defined in Article 25 accrued but not yet declared on the redeemed MRPS at the time of redemption (the "Redemption Price").

The MRPS shall only be redeemed (both at an Early Redemption Date or at Maturity Date) if the Company has sufficient available funds to do so, determined in accordance with the Law ("Available Funds").

In case the Company does not dispose of Available Funds to pay the Redemption Price in cash at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full).

In case the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash, the Redemption Price can nonetheless be paid in kind (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date), if the MRPS holder(s) so agree.

MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly. In addition, the MRPS Premium Account shall be reduced accordingly.

**Art. 25. Allocation of Results.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

For every financial year of the Company, the holders of MRPS are entitled to a cumulative preferred dividend of 8.4 % a year out of the balance of the distributable profits, to be accrued on a daily basis (360-days/year), computed on the aggregate of the par value of the MRPS and MRPS Premium Account ("Preferred Dividend").

Preferred Dividends shall be cumulated and may be declared each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year's Preferred Dividends may not be declared (due to a lack of distributable profits), they shall be cumulated and can be declared in the next financial year, or the first following year in which there is sufficient profit to distribute.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company's distributable profits for any given financial year ("Ordinary Dividend"), but no dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Preferred Dividends of the holders of MRPS of the current year and the prior years have been paid. In addition, the holders of the MRPS shall not be entitled to receive any Ordinary Dividend.

The above Preferred Dividends do not have any impact on the obligation for each shareholder to participate to the losses under the sequence described in article 26 of the present Articles.

The director or, in case of plurality of directors, the board of directors may resolve to pay one or more interim dividends with respect to the MRPS ("Preferred Interim Dividend") and Ordinary Shares ("Ordinary Interim Dividend"), subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The declaration of Preferred Interim Dividends shall be limited to the Preferred Dividends accumulated on the MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Preferred Interim Dividend until the financial year end. The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to the statutory reserve pursuant to the requirements of the Law and/or of the Articles.

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Upon winding-up of the Company, the surplus assets of the Company remaining after the payment of its liabilities shall be applied in the following order of priority:

1. First for the repayment of their contributions to the holders of the MRPS (i.e., MRPS' nominal subscription value and MRPS Premium Account);
2. Second to the payment of the accrued but not yet paid Preferred Dividend;
3. Third to the holders of Ordinary Shares in repayment of their contribution (i.e., Ordinary Shares' nominal subscription value and Ordinary Share Premium Account, if any); and
4. Fourth, as a liquidation surplus for the benefit of the holders of Ordinary Shares exclusively.

Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right attached to the MRPS, the available funds will be allocated to the holders of MRPS pro rata their repayment rights.

5. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the Meeting:

*First resolution*

The Shareholders resolved to convert the current a hundred (100) shares of the Company with a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310.-) each and an aggregate value of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) into three million and hundred thousand (3,100,000) ordinary shares of the Company with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, and an aggregate value of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) (the "Ordinary Shares").

*Second resolution*

The Shareholders resolved to create a second class of shares in the Company under the denomination of mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS").

### Third resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand and two Euro (EUR 31,002.-), so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to sixty-two thousand and two Euro (EUR 62,002.-) by creating and issuing:

- one hundred (100) Ordinary Shares with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each and an aggregate par value of one Euro (EUR 1.-); and
  - three million one hundred thousand one hundred (3,100,100) MRPS with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each and an aggregate par value of thirty-one thousand and one Euro (EUR 31,001.-);
- (collectively the "New Shares").

### Subscription and Payment

The New Shares were then subscribed as follows:

Fralinosta Limited, a limited company duly incorporated and organised under the laws of Cyprus, having its registered address at Diomidous, 10 Alphamega-Akropolis Building, 3<sup>rd</sup> floor, Flat/Office 401, 2024 Nicosia, Cyprus,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, subscribed to:

- one hundred (100) Ordinary Shares; and
- three million one hundred thousand one hundred (3,100,100) MRPS.

Such New Shares were fully paid up by Fralinosta Limited by a contribution in cash of an amount of ten million eight hundred thousand Euro (EUR 10,800,000.-), which was allocated as follows:

- thirty-one thousand and two Euro (EUR 31,002.-) were allocated to the share capital of the Company;
- one million four hundred and eight thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 1,408,999.-) were allocated to the Ordinary Share Premium Account; and
- nine million three hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 9,359,999.-) were allocated to the MRPS Premium Account.

The proof of the existence of the contribution was produced to the undersigned notary.

### Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend articles 6, 25 and 26 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

#### **Art. 6. Share Capital.**

##### 6.1 Subscribed share capital

The share capital is set at sixty-two thousand and two Euro (EUR 62,002.-) represented by (i) three million one hundred thousand one hundred (3,100,100) ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "Ordinary Shares") and (ii) three million one hundred thousand one hundred (3,100,100) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up.

All shares shall be issued and remain in registered form.

##### 6.2 Voting Rights

Each Ordinary Share is entitled to one vote.

The MRPS do not carry any voting rights

##### 6.3 Share premium

Ordinary Shares and MRPS can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Ordinary Shares (the "Ordinary Share Premium") shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the "Ordinary Share Premium Account". Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the MRPS (the "MRPS Premium") shall remain attached to the MRPS and shall be designated as the "MRPS Premium Account".

##### 6.4 Redemption of shares

MRPS are redeemable (partially or in full) at any time until maturity at the option of the Company (an "Early Redemption Date").

The Company shall obligatorily redeem the MRPS at the latest within 10 years after 5 November 2012 (the "Maturity Date").

Whether at the Early Redemption Date or at the Maturity Date, the MRPS shall be redeemed for an amount corresponding to the aggregate of the collective par value of the redeemed MRPS, the MRPS Premium attached to the redeemed MRPS, as well as any preferred dividend as defined in Article 25 accrued but not yet declared on the redeemed MRPS at the time of redemption (the "Redemption Price").

The MRPS shall only be redeemed (both at an Early Redemption Date or at Maturity Date) if the Company has sufficient available funds to do so, determined in accordance with the Law ("Available Funds").

In case the Company does not dispose of Available Funds to pay the Redemption Price in cash at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full).

In case the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash, the Redemption Price can nonetheless be paid in kind (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date), if the MRPS holder(s) so agree.

MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly. In addition, the MRPS Premium Account shall be reduced accordingly.

**Art. 25. Allocation of Results.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

For every financial year of the Company, the holders of MRPS are entitled to a cumulative preferred dividend of 8.4 % a year out of the balance of the distributable profits, to be accrued on a daily basis (360-days/year), computed on the aggregate of the par value of the MRPS and MRPS Premium Account ("Preferred Dividend").

Preferred Dividends shall be cumulated and may be declared each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year's Preferred Dividends may not be declared (due to a lack of distributable profits), they shall be cumulated and can be declared in the next financial year, or the first following year in which there is sufficient profit to distribute.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company's distributable profits for any given financial year ("Ordinary Dividend"), but no dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Preferred Dividends of the holders of MRPS of the current year and the prior years have been paid. In addition, the holders of the MRPS shall not be entitled to receive any Ordinary Dividend.

The above Preferred Dividends do not have any impact on the obligation for each shareholder to participate to the losses under the sequence described in article 26 of the present Articles.

The director or, in case of plurality of directors, the board of directors may resolve to pay one or more interim dividends with respect to the MRPS ("Preferred Interim Dividend") and Ordinary Shares ("Ordinary Interim Dividend"), subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The declaration of Preferred Interim Dividends shall be limited to the Preferred Dividends accumulated on the MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Preferred Interim Dividend until the financial year end. The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to the statutory reserve pursuant to the requirements of the Law and/or of the Articles.

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Upon winding-up of the Company, the surplus assets of the Company remaining after the payment of its liabilities shall be applied in the following order of priority:

1. First for the repayment of their contributions to the holders of the MRPS (i.e., MRPS' nominal subscription value and MRPS Premium Account);
2. Second to the payment of the accrued but not yet paid Preferred Dividend;
3. Third to the holders of Ordinary Shares in repayment of their contribution (i.e., Ordinary Shares' nominal subscription value and Ordinary Share Premium Account, if any); and
4. Fourth, as a liquidation surplus for the benefit of the holders of Ordinary Shares exclusively.

Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right attached to the MRPS, the available funds will be allocated to the holders of MRPS pro rata their repayment rights.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at five thousand one hundred and fifty Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EPR S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171775 (ci après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2651 du 26 octobre 2012 et comprenant ses statuts ( ci après les "Statuts").

L'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") élit comme présidente Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La présidente nomme Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en qualité de secrétaire de séance.

L'Assemblée élit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les actionnaires de la Société présents ou représentés à l'Assemblée par mandataires (ci après les "Actionnaires") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal qui a été signée par les Actionnaires ou leurs mandataires. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec les procurations et sera enregistrée avec le présent acte.

II. La liste de présence montre que les cent (100) actions, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société sont représentés à l'Assemblée. Tous les Actionnaires déclarent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée préalablement à celle-ci et qu'ils renoncent aux formalités de convocation. L'Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. La décision de convertir les cent (100) actions de la Société d'une valeur nominale de trois cents dix Euros (EUR 310,-) chacune et d'une valeur globale de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) en trois millions et cent mille (3.100.000) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et d'une valeur globale de trente et un mille Euros (31.000) (ci après les "Actions Ordinaires").

2. La décision de créer une seconde classe d'actions de la Société sous la dénomination d'actions préférentielles obligatoirement rachetables (ci après "MRPS").

3. La décision d'augmenter la capital social de la Société d'un montant de trente-et-un mille deux Euros (EUR 31.002,-) afin de porter son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à soixante-deux mille deux Euros (EUR 62.002,-) en créant et en émettant:

- Cent (100) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et d'une valeur globale de un Euro (EUR 1,-); et

- Trois millions cent mille cent (3.100.100) MRPS d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et d'une valeur globale de trente-et-un mille un Euros (EUR 31.001,-).

4. La décision de modifier les articles 6, 25 et 26 des Statuts, lesquels seront désormais lus comme suit:

#### **Art. 6. Capital Social.**

##### **6.1. Capital social souscrit**

Le capital social souscrit est fixé à soixante-deux mille deux Euros (EUR 62.002,-) représenté par (i) Trois millions cent mille cent (3.100.100) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Actions Ordinaires") et Trois millions cent mille cent (3.100.100) d'actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "MRPS"), entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont émises et resteront sous la forme nominative.

##### **6.2 Droits de vote**

Chaque Action Ordinaire donne droit à un vote.

Les MRPS ne donnent droit à aucun droit de vote.

##### **6.3. Prime d'émission**

Les Actions Ordinaires ainsi que les MRPS peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, soumises aux exigences légales et les dispositions statutaires. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Actions Ordinaires (la "Prime d'Emission des Actions Ordinaires") restera attaché aux Actions Ordinaires et sera dénommé "Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires". Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS (la "Prime d'Emission des MRPS") restera attaché aux MRPS et sera dénommé "Compte de Prime d'Emission des MRPS".

#### 6.4. Rachats d'actions

Les MRPS sont rachetables (partiellement ou totalement) à tout moment jusqu'à exigibilité, à l'option de la Société (la "Date de Rachat Anticipé").

La Société doit obligatoirement racheter les MRPS au plus tard dans les 10 ans après le 5 novembre 2012 (la "Date d'Exigibilité").

Soit à la Date de Rachat Anticipé ou à la Date d'Exigibilité, les MRPS seront rachetées pour un montant correspondant à la somme de la valeur nominale totale des MRPS rachetées, la Prime d'Emission des MRPS attachée au MRPS rachetées, ainsi que tout dividende préférentiel accumulé mais non encore déclaré au moment du rachat (le "Prix de Rachat").

Les MRPS seront rachetées (à la Date d'Exigibilité ou à la Date de Rachat Anticipé) uniquement si la Société a suffisamment de fonds disponibles à cet effet, conformément à Loi (les "Fonds Disponibles").

Dans le cas où la Société ne disposerait pas des fonds nécessaires pour payer le Prix de Rachat en numéraire à la Date d'Exigibilité, elle pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou totalement).

Dans le cas où la Société disposerait des Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en numéraire, le Prix de Rachat peut néanmoins être payé en nature (soit à la Date d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipée), si le/les détenteur(s) de MRPS y sont favorable(s).

Les MRPS rachetées par la Société sont immédiatement annulées et le montant du capital social doit être réduit corrélativement. En outre, le Compte de Prime d'Emission des MRPS doit être réduit en conséquence.

**Art. 25. Affectation du résultat.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des charges et amortissements constituent le bénéfice net. Il sera prélevée cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Pour chaque année comptable de la société, les détenteurs de MRPS ont le droit à un dividende préférentiel cumulé de 8.4% par an sur le solde du bénéfice distribuable devant être calculé sur une base quotidienne (360 jours par an), calculé sur la somme de la valeur nominale des MRPS et du Compte de Prime d'Emission des MRPS (le "Dividende Préférentiel").

Les Dividendes Préférentiels sont cumulés et peuvent être distribués tous les ans pour autant que la Société ait suffisamment de profit distribuable disponible. Si les Dividendes Préférentiels de l'année ne peuvent pas l'être (à cause d'un manque de profits distribuables), ils sont cumulés et peuvent être distribués durant l'année comptable suivante, ou la première année où il y a un profit suffisant à distribuer. Les détenteurs des Actions Ordinaires ont droit, chaque année comptable, aux profits restants de la Société (le "Dividende Ordinaire"), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs d'Actions Ordinaires tant que tous les droits des Dividendes Préférentiels des détenteurs de MRPS de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Les Dividendes Préférentiels ci-dessus n'ont aucune influence sur l'obligation de chaque Actionnaire de participer aux pertes décrites à l'article 26 des présents Statuts.

L'administrateur ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration peut décider de procéder au paiement d'un ou de plusieurs acomptes sur les dividendes concernant les MRPS ("Acompte sur Dividendes Préférentiels") et les Actions Ordinaires ("Acompte sur Dividendes Ordinaires"), à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. La déclaration d'Acompte sur Dividende Préférentiels doit être limitée aux Dividendes Préférentiels accumulés sur les MRPS au jour où est prise la décision de distribuer un tel dividende. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux profits distribuables excédant le profit nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels. Le montant total distribuée ne doit pas excéder le montant total des profits distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et somme allouées à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Actionnaires ou non, nommés par les Actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Suivant la dissolution de la Société, le surplus des avoirs de la Société, restant après le paiement de tous les engagements, sera réparti dans l'ordre de priorité qui suit:

1. En premier, le remboursement des contributions des détenteurs de MRPS (c'est-à-dire, la valeur nominale de souscription des MRPS et le Compte de Prime d'Emission des MRPS);
2. En deuxième, au paiement des Dividendes Préférentiels cumulés non encore payés;

3. En troisième, aux détenteurs d'Actions Ordinaires en remboursement de leur contribution (c'est-à-dire, la valeur nominale de souscription des Actions Ordinaires et le Compte de Prime d'Emission d'Actions Ordinaires, si applicable); et

4. En quatrième, un boni de liquidation au profit des détenteurs d'Actions Ordinaires uniquement.

S'il n'y avait pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de remboursement des MRPS, les fonds disponibles seront alloués aux détenteurs de MRPS au prorata des droits de remboursement.

5. Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires ont décidé de convertir les actuelles cent (100) actions de la Société d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune et d'une valeur globale de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) en trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaire de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et d'une valeur globale de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) (les "Actions Ordinaires").

#### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires ont décidé de créer une seconde classe d'actions de la Société sous la dénomination d'actions préférentielles obligatoirement rachetables (ci après "MRPS").

#### *Troisième résolution*

Les Actionnaires ont décidé d'augmenter la capital social de la Société d'un montant de trente-et-un mille deux Euros (EUR 31.002,-) afin de porter son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à soixante-deux mille deux Euros (EUR 62.002,-) en créant et en émettant:

- cent (100) Actions Ordinaires d'une valeur propre d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et d'une valeur globale de un Euro (EUR 1); et

- trois millions cent mille cent (3.100.100,-) MRPS d'une valeur propre d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et d'une valeur globale de trente-et-un mille un Euros (EUR 31.001,-);

(collectivement les "Nouvelles Actions").

#### *Souscription et Paiement*

Les Nouvelles Actions ont été souscrites comme suit:

Fralinosta Limited, une société privée incorporée et organisée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Dimidous, 10 Alphamega-Akropolis Building, 3rd Floor, Flat/Office 401, 2024 Nicosia, Chypre,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, a souscrit:

- cent (100) Actions Ordinaires; et

- trois millions cent mille cent (3.100.100) MRPS

Ces Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par Fralinosta Limited en numéraire pour un montant de dix millions huit cent mille Euros (EUR 10.800.000,-) qui a été alloué comme suit:

\* trente-et-un mille deux Euros (EUR 31.002,-) ont été alloués au capital social de la Société;

\* un million quatre cent huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 1.408.999,-) ont été alloués au Compte de Prime d'Emission d'Actions Ordinaires; et

\* neuf millions trois cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 9.359.999,-) ont été alloués au Compte de Prime d'Emission des MRPS.

La preuve de l'existence de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

#### *Quatrième résolution*

Les Actionnaires ont décidé de modifier les articles 6, 25 et 26 des Statuts de la Société lesquels se liront désormais comme suit:

### **Art. 6. Capital Social.**

#### **6.1. Capital social souscrit**

Le capital social souscrit est fixé à soixante-deux mille et deux Euros (EUR 62.002,-) représenté par (i) trois millions cent mille cent (3.100.100,-) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Actions Ordinaires") et trois millions cent mille cent (3.100.100,-) d'actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "MRPS"), entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont émises et resteront sous la forme nominative.

#### **6.2 Droits de vote**

Chaque Action Ordinaire donne droit à un vote.

Les MRPS ne donnent droit à aucun droit de vote.

### 6.3. Prime d'émission

Les Actions Ordinaires ainsi que les MRPS peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, soumises aux exigences légales et les dispositions statutaires. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Actions Ordinaires (la "Prime d'Emission des Actions Ordinaires") restera attaché aux Actions Ordinaires et sera dénommé "Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires". Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS (la "Prime d'Emission des MRPS") restera attaché aux MRPS et sera dénommé "Compte de Prime d'Emission des MRPS".

### 6.4. Rachats d'actions

Les MRPS sont rachetables (partiellement ou totalement) à tout moment jusqu'à exigibilité, à l'option de la Société (la "Date de Rachat Anticipé").

La Société doit obligatoirement racheter les MRPS au plus tard dans les 10 ans après le 5 novembre 2012 (la "Date d'Exigibilité").

Soit à la Date de Rachat Anticipé ou à la Date d'Exigibilité, les MRPS seront rachetées pour un montant correspondant à la somme de la valeur nominale totale des MRPS rachetées, la Prime d'Emission des MRPS attachée au MRPS rachetées, ainsi que tout dividende préférentiel accumulé mais non encore déclaré au moment du rachat (le "Prix de Rachat").

Les MRPS seront rachetées (à la Date d'Exigibilité ou à la Date de Rachat Anticipé) uniquement si la Société a suffisamment de fonds disponibles à cet effet, conformément à Loi (les "Fonds Disponibles").

Dans le cas où la Société ne disposerait pas des fonds nécessaires pour payer le Prix de Rachat en numéraire à la Date d'Exigibilité, elle pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou totalement).

Dans le cas où la Société disposerait des Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en numéraire, le Prix de Rachat peut néanmoins être payé en nature (soit à la Date d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipée), si le/les détenteur(s) de MRPS y sont favorable(s).

Les MRPS rachetées par la Société sont immédiatement annulées et le montant du capital social doit être réduit corrélativement. En outre, le Compte de Prime d'Emission des MRPS doit être réduit en conséquence.

**Art. 25. Affectation du résultat.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des charges et amortissements constituent le bénéfice net. Il sera prélevée cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Pour chaque année comptable de la société, les détenteurs de MRPS ont le droit à un dividende préférentiel cumulé de 8.4% par an sur le solde du bénéfice distribuable devant être calculé sur une base quotidienne (360 jours par an), calculé sur la somme de la valeur nominale des MRPS et du Compte de Prime d'Emission des MRPS (le "Dividende Préférentiel").

Les Dividendes Préférentiels sont cumulés et peuvent être distribués tous les ans pour autant que la Société ait suffisamment de profit distribuable disponible. Si les Dividendes Préférentiels de l'année ne peuvent pas l'être (à cause d'un manque de profits distribuables), ils sont cumulés et peuvent être distribués durant l'année comptable suivante, ou la première année où il y a un profit suffisant à distribuer. Les détenteurs des Actions Ordinaires ont droit, chaque année comptable, aux profits restants de la Société (le "Dividende Ordinaire"), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs d'Actions Ordinaires tant que tous les droits des Dividendes Préférentiels des détenteurs de MRPS de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Les Dividendes Préférentiels ci-dessus n'ont aucune influence sur l'obligation de chaque Actionnaire de participer aux pertes décrites à l'article 26 des présents Statuts.

L'administrateur ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration peut décider de procéder au paiement d'un ou de plusieurs acomptes sur les dividendes concernant les MRPS ("Acompte sur Dividendes Préférentiels") et les Actions Ordinaires ("Acompte sur Dividendes Ordinaires"), à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. La déclaration d'Acompte sur Dividende Préférentiels doit être limitée aux Dividendes Préférentiels accumulés sur les MRPS au jour où est prise la décision de distribuer un tel dividende. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux profits distribuables excédant le profit nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels. Le montant total distribuée ne doit pas excéder le montant total des profits distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et somme allouées à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Actionnaires ou non, nommés par les Actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Suivant la dissolution de la Société, le surplus des avoirs de la Société, restant après le paiement de tous les engagements, sera réparti dans l'ordre de priorité qui suit:

1. En premier, le remboursement des contributions des détenteurs de MRPS (c'est-à-dire, la valeur nominale de souscription des MRPS et le Compte de Prime d'Emission des MRPS);

2. En deuxième, au paiement des Dividendes Préférentiels cumulés non encore payés;

3. En troisième, aux détenteurs d'Actions Ordinaires en remboursement de leur contribution (c'est-à-dire, la valeur nominale de souscription des Actions Ordinaires et le Compte de Prime d'Emission d'Actions Ordinaires, si applicable); et

4. En quatrième, un boni de liquidation au profit des détenteurs d'Actions Ordinaires uniquement.

S'il n'y avait pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de remboursement des MRPS, les fonds disponibles seront alloués aux détenteurs de MRPS au prorata des droits de remboursement.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à cinq mille cent cinquante euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2012. LAC/2012/52696. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152949/486.

(120201513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

#### **Willow Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 125.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151341/10.

(120199125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

#### **CalEast Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.743.

In the year two thousand and twelve, on the seventh of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

"CalEast Holdings", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.711, having its registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, Luxembourg,

here represented by Mrs Sandrine Maisto, employee, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, dated 26 September 2012.

The said proxy signed 'ne varietur' by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "CalEast Holdings 3 S.à r.l." (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 132743, incorporated by a notarial deed enacted on 24 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2643, on 19 November 2007.

The Sole Shareholder requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") the shareholder decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the shareholder decides to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bi's of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit and with the prior authorisation of the shareholders.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion in the proportion of their participation in the share capital. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille douze, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«CalEast Holdings», une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.711, ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, Luxembourg,

ici représentée par Madame Sandrine Maisto, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé datée du 26 septembre 2012.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de «CalEast Holdings 3 S.à r.l.» (la "Société") , une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 132743, constituée suivant un acte notarié en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2643 le 19 novembre 2007.

L'Associé Unique prie au notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'associé décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé décide de nommer AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans demander l'autorisation des associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera, avec l'autorisation préalable des actionnaires.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté proportionnellement à leur participation dans le capital social. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. MAISTO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14824. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012152875/98.

(120201569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**Cibao S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6933 Mensdorf, 29, rue de Roodt-sur-Syre.

R.C.S. Luxembourg B 146.536.

L'an deux mil douze, le quinzième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „ Cibao S.A.", avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 146.536, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1277 du 2 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles APEL, indépendant, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman. Monsieur Gilles APEL occupe également la fonction de scrutateur.

L'assemblée choisit comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, à L-6933 Mensdorf, 29, rue de Roodt/Syre.

2. Modification de la première phrase de l'article 2, paragraphe 1 des statuts.

3.- Acceptation de la démission du conseil d'administration et décharge à leur accorder.

4.- Nomination de Monsieur Paul Picciau en tant qu'administrateur unique de la Société.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, à L-6933 Mensdorf, 29, rue de Roodt/Syre.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 2, paragraphe 1 des statuts comme suit:

**Art. 2.1.** «Le siège social de la société est établi dans la commune de Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg).»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du conseil d'administration et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Paul PICCIAU, administrateur de sociétés, né le 17 décembre 1968 à Saint-Avold (France), demeurant à L-6933 Mensdorf, 29, rue de Roodt/Syre en tant qu'administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (€ 1.100,-).

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Gilles Appel, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 novembre 2012. LAC/2012/54621. Reçu 75,- EUR.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152902/62.

(120201730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**Editions Duluxe Montana S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 5, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 146.038.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille douze, le 12 novembre 2012

A Luxembourg

A comparu:

Madame Chantal SOTTO, éditeur et écrivain, né à Paris (France) le 31 août 1948, demeurant au 2, rue Guillaume Capus, L - 1314 Luxembourg.

Laquelle personne comparante est l'Associée Unique de «EDITIONS DULUXE MONTANA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue des Girondins, L - 1626 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146038, constituée suivant un acte notarié dressé par le notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg en date du 23 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 22 mai 2009, sous le numéro 1052 et page 50481-50482 (La Société).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis lors.

La société fut mise en liquidation suivant décisions de l'associé unique rédigées sous forme d'un acte notarié en date du 19 avril 2012, lequel acte fut publié au Mémorial le 30 mai 2012 sous le numéro 1340 et page 64274.

Laquelle personne comparante, représentant en sa qualité d'Associée Unique, l'intégralité du capital social d'un montant de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,00) a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique prend connaissance et accepte le rapport du commissaire-vérificateur, établi par Madame Claudine GATTI, avec adresse professionnelle au 16, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre, sur la bonne exécution par le liquidateur, Monsieur Jean-Paul DEFAY, demeurant professionnellement au 16, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre, de ses fonctions et activités dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société décidée sous forme de résolutions de l'Associé Unique actées par devant le Maître Jean-Joseph Wagner, Notaire de résidence à Sanem en date 19 avril 2012.

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique accepte la conclusion dans le rapport du liquidateur et accepte que les frais et charges éventuellement dus seront réglées par le liquidateur, s'ils s'avèrent nécessaires.

Dès lors l'Associée Unique accorde décharge à Madame Claudine GATTI et à Monsieur Jean-Paul DEFAY pour l'exécution de leurs fonctions et activités dans le cadre de la liquidation.

*Troisième résolution*

L'Associée Unique DECIDE d'accorder pleine et entière décharge au gérant de la Société pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'Associée Unique DECIDE de prononcer la clôture des procédures de liquidation et reconnaît que la société cesse d'exister à partir de ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Associée Unique DECIDE que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant (5) cinq ans à partir de la date de publication des présentes dans le Journal Officiel Luxembourgeois au 2, rue Guillaume Capus à L - 1314 Luxembourg, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal.

Signé à Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152930/52.

(120201668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**Lingua Franca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.259.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le treize novembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée «ECOFl» avec siège social à L-8399 Windhof W.B.C., 4 route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 49.540, représentée par sa gérante unique Madame Marie-Denise WILLEMET, expert-comptable, née le 18 juillet 1955 à Arlon, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4 Rue d'Arlon.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 2000, a été constituée une société à responsabilité limitée sous la dénomination NEWCOM INFORMATION SYSTEMS, S.à r.l., actuellement

LINGUA FRANCA S.à r.l.

établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 4, W.B.C. Rue d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 74.259,

publiée au Mémorial C en date du 22 mai 2000, numéro 365, page 17.516, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial C en date du 11 novembre 2005, numéro 1.193, page 57.255,

dont le capital social s'élève à la somme de douze mille cinq cents (12.500.-) euros, divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent (100.-) euros chacune.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de ladite société - suite à une cession de parts, annexée à la présente - se constitue en assemblée générale, et, renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclare constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, la partie comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, déclare et décide expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

II. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

III. La partie soussignée, associé unique de la prédite société, se considérant comme liquidateur de ladite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

IV. La partie soussignée donne décharge expresse au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

V. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de ladite société.

VI. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de L-8399 Windhof, 4, W.B.C. Rue d'Arlon.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (1.350.- €). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

#### *Déclarations générales*

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé au Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: M-D. WILLEMET, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15142. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152449/60.

(120201364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

---

#### **Paytec Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.898.

L'an deux mille douze, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «PAYTEC INDUSTRIES S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix,

L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 28 septembre 2007, numéro 2131, page 102242 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130 898 Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Madame Alessia ARCARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc DEBATY, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg vers 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, USA (Etats-Unis d'Amérique) et adoption par la Société de la nationalité des Etats-Unis d'Amérique;

2. Décision d'accepter la démission du gérant unique de la Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat en cette qualité jusqu'au jour de l'assemblée générale des associés à délibérer sur cet ordre du jour.

3. Décision de conférer tous pouvoirs nécessaires à tout employé de la société «INTERCONSULT S.A.», L-1371 Luxembourg, 7 Val Sainte Croix, afin d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Registre des Sociétés à Delaware (USA) pour garantir la bonne inscription de la Société sous le droit de l'Etat de Delaware audit Registre de Commerce et sa radiation au Registre de Commerce de et à Luxembourg.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE, avec effet en date de ce jour, de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société et le domicile fiscal du 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, USA (Etats-Unis d'Amérique).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE décide que la Société adoptera la nationalité des Etats-Unis d'Amérique. Elle souligne, encore à cet effet, que le transfert du siège social du Grand-Duché de Luxembourg à Delaware (USA) s'opérera sans dissolution ni liquidation de la société existante et n'impliquera pas non plus la création d'une nouvelle entité juridique.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE d'accepter la démission avec décharge complète et entière à donner au gérant unique de la Société «PAYTEC INDUSTRIES S.à r.l.» pour l'accomplissement de son mandat en cette qualité jusqu'à ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE d'autoriser toute personne employée de la société «LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40312) ou toute autre personne désignée à cet effet par INTERCONSULT, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Registre des Sociétés à Delaware (USA) ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la bonne et exacte continuation de la Société en tant que société exemptée sous les lois de l'Etat de Delaware (USA) et la cession de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de soumettre les résolutions une (1) à trois (3), prises ci-avant, à la condition suspensive de l'enregistrement/inscription de la Société à Delaware par les autorités de l'État de Delaware (USA).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'assemblée, les mêmes comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ARCARI, F. MANTI, J.M. DEBATY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14825. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012153187/78.

(120201546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**Mitotech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.129.

In the year two thousand and twelve, on the eighth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Luxembourg).

THERE APPEARED:

"LIMITED LIABILITY COMPANY MITOTECH", a company having its registered office at 14/3 Krzhizhanovskogo street, Moscow, Russia, registered in accordance with laws of the Russian Federation under principal state registration number 1097746327051,

here represented by Mr. Sébastien BOMBENGER, private employee, with professional address at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Moscow, on 8 August 2012,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of "MITOTECH S.A.", a company ("société anonyme") having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149129 and incorporated pursuant to deed of the undersigned notary on October 29, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2331 of 30 November 2009 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1068 of 26 April 2012.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital by an amount of eight hundred thousand US dollars (USD 800,000.-), so as to raise it from its current amount of two million seven hundred and fifty-three thousand five hundred and fifty US dollars (USD 2,753,550.-) up to three million five hundred and fifty-three thousand five hundred and fifty US dollars (USD 3,553,550.-) by the creation, the issue and the subscription of eighty thousand (80,000) new shares of a par value of ten US dollars (USD 10.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and Payment:*

The sole shareholder declared to subscribe to the increase of capital.

The increase of capital has been entirely paid in, by contribution in cash so that the amount eight hundred thousand US dollars (USD 800,000.-), is as from now at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the article 6.1. of the Articles of Incorporation of the company will be read as follows:

**Art. 6.1.** "The corporate capital is fixed at three million five hundred and fifty-three thousand five hundred and fifty US dollars (USD 3,553,550.-) divided into three hundred and fifty-five thousand three hundred and fifty-five (355,355) shares of ten US dollars (USD 10.-) each".

#### *Third resolution*

The sole shareholder resolved to amend the sub-clause (e) of the clause 10.8 of article 10 of the Articles of Association of the Company to be read as follows:

« **10.8.** (e) passing resolutions of the Board on entering by the Company into transactions with the purpose of assigning, licensing, transferring, disposing of or creating any encumbrance over, or otherwise dealing with Company's Intellectual Property except in the ordinary course of Company's business».

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder takes note of the resignation of AUDIT TRUST S.A. as statutory auditor with effect today and give it full and complete discharge.

#### *Fifth resolution*

The sole shareholder resolved to appoint Grant Thornton Lux Audit S.A., having its registered office at L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, as réviseur d'entreprises agréé of the Company for a period ending on the Annual General Meeting of the shareholders of the Company of 2013.

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of the present deed are estimated at approximately at three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the proxyholder of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

«LIMITED LIABILITY COMPANY MITOTECH», une société ayant son siège social au 14/3 Krzhizhanovskogo street, Moscou, Russie, enregistrée suivant les lois de la Fédération Russe sous le numéro 1097746327051,

ici représentée par Monsieur Sébastien BOMBENGER, employé privé, avec adresse professionnelle au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à Moscou, le 8 août 2012.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de "MITOTECH S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 149129 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2331 du 30 novembre 2009 (ci-après la "Société"). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1068 du 26 avril 2012.

Lequel comparant, représenté comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de huit cent mille US dollars (USD 800.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante US Dollars (USD 2.753.550,-) à trois millions cinq cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante US Dollars (USD 3.553.550,-) par la création, l'émission et la souscription de quatre-vingt mille (80.000) actions nouvelles de dix US Dollars (USD 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription et Libération*

L'actionnaire unique décide de souscrire à l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital est entièrement libérée en numéraire de sorte que la somme de huit cent mille US dollars (USD 800.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

147456

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 6.1. des Statuts de la société comme suit:

**Art. 6.1.** «Le capital social est fixé à trois millions cinq cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante US Dollars (USD 3.553.550,-) divisé en trois cent cinquante-cinq mille trois cent cinquante-cinq (355.355) actions de dix US Dollars (USD 10,-) chacune.»

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier la séquence (e) du point 10.8 de l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

« **10.8.** (e) vote de résolutions du Conseil d'administration sur l'entrée de la Société dans des transactions ayant pour but l'attribution, l'octroi de licence(s), le transfert, la cession ou la constitution de charges, ou bien encore de toute transaction portant sur la propriété intellectuelle de la société à l'exception des affaires courantes de l'activité de la société»;

*Quatrième résolution*

L'actionnaire unique prend acte de la démission de AUDIT TRUST S.A. de sa fonction de commissaire avec effet à ce jour et lui accorde pleine et entière décharge.

*Cinquième résolution*

L'actionnaire unique décide de nomme Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch comme réviseur d'entreprises de la société pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui se tiendra en 2013.

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement trois mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même parties comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BOMBENGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14840. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2012153135/126.

(120201564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**Toku Corporation, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.418.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151293/9.

(120198960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**General Investment Projects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 61.683.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156418/9.

(120206785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

---